



Monsieur [REDACTED]

Paris, le 15 avril 2019

Nos réfs. : M

Monsieur,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier dans lequel vous avez bien voulu attirer mon attention sur la possibilité de déposer devant le Sénat une motion tendant à réunir la Haute Cour afin de prononcer la destitution du Président de la République, conformément à l'article 68 de la Constitution et vous en remercie.

Je comprends les raisons de votre colère ainsi que les difficultés auxquelles les Français sont confrontés chaque jour, en particulier dans les territoires ruraux et périurbains. L'incompréhension face à un pouvoir exécutif resté sourd à ces problèmes est légitime et le ras-le-bol fiscal est réel.

Le Groupe Les Républicains au Sénat s'est résolument opposé à la politique menée par le chef de l'Etat et le Gouvernement depuis 22 mois. Cette politique injuste est, en effet, bien loin des promesses du candidat Macron.

Vous souhaitez que le Sénat lance une procédure de destitution du Président de la République. Néanmoins, cette procédure nécessite l'accord des deux assemblées et non seulement du Sénat. Par ailleurs, l'article 68 ne peut être utilisé que dans certains cas très exceptionnels qui ne correspondent pas à la situation actuelle : il ne peut pas l'être pour sanctionner un projet ou un programme politique.

MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires sociales*

*Membre de la
délégation sénatoriale
aux entreprises*

CONSELLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I



Toutefois, je tiens à vous assurer que vous pouvez compter sur mon total soutien et tout mon engagement pour redonner du pouvoir d'achat aux Français lors des débats et votes des différents textes présents et à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of two loops forming a stylized 'M' shape, followed by a horizontal line.

Martine Berthet